

Reference: AT/DO/SDFS/DPM/ SMG/210 /2023.

A L'entreprise KHENE Faycel (INCHA COMPANY)
CITE CHIKH AMEUR –BERRIANE -GHARDAIA

OBJET : Deuxième Mise en Demeure.

-Vu le contrat N°AT/DO30/SDFS/DAL/S-ACH/ M/N°86/2022 Portant Sur La Prestation d'Hygiène, d'Entretien et de Nettoyage des locaux d'Algérie Télécom à travers la Wilaya de OUARGLA

- Vu la première mise en demeure en date du 04/12/2022
- Vu l'E-mail de mise en garde en date du 26/04/2023.
- Vu la réclamation de chef d'Actel Hassi Messaoud en date du 30/04/2023.
- Vu La visite Monsieur le Directeur opérationnel avec les Sous Directeurs Commercial et Supports en date du 30/04/2023.
- Vu L'absence total de votre entreprise (Personnel et Moyens).
- Vu l'Article 6.5 du contrat N° : 86/2022

Votre entreprise **KHENE Faycel (INCHA COMPANY)**, Est MISE EN DEMEURE à L'effet.

- De prendre toutes les mesures nécessaires pour rattraper les abondements des sites et la qualité de la prestation.
- De doté tous les sites par les produits et matériels de nettoyage nécessaires.
- Veiller à la bonne exécution des travaux conformément aux clauses contractuelles

Faute d'obtempérer aux injonctions de la présente mise en demeure, et sans préjudice des autres recours qu'Algérie télécom détient au titre de contrat, il sera procédé à l'application des mesures coercitive prévues par la réglementation en vigueur.

Veillez croire, monsieur à l'expression de mes salutations les plus respectueuses.

Ouargla ; Le 30/04/2023



Le directeur Opérationnel de Ouargla
Directeur Opérationnelle
des Télécommunications Ouargla
Signé : MAHMOUD Oussama